

Sujet : [INTERNET] A l'attention du commissaire-enquêteur

De :

Date : 12/10/2020 11:44

Pour : pref-projet-longbuisson@eure.gouv.fr

Veillez trouver ci-joint une des observations en regard du projet de la création de la zone d'activités du Long Buisson 3.

Cordialement

Eric LE RAT

—Pièces jointes :

Observations 4.odt

23,9 Ko

Observations 4

Le projet de création d'une zone d'activités sur le LongBuisson 3 appelle les observations suivantes:

Le hameau de MELLEVILLE est sacrifié pour un projet dénué d'intérêt général

Il est curieux de constater à lecture du projet combien la problématique du hameau de MELLEVILLE (environ 700 habitants) est peu abordée; cette zone d'habitation ancienne pour partie (coté de la ferme, rue E CANTREL , chateau de Melleville, mare marigny) et comportant des lotissements créés dans les années 80 est à peine mentionnée dans le rapport initial.

Même dans les documents cartographiques fournis en consultation , la zone d'habitation est comme floutée, et un lecteur non averti ne perçoit pas immédiatement ce qui est pourtant flagrant: l'encerclement total d'un hameau d'habitation dans la ZAC.

En effet le hameau jouxte dans sa partie nord la commune d'Evreux,et est actuellement bordé par l'axe routier RD 52 en direction de ST ANDRE de l'Eure et le sud de la zone commerciale CARREFOUR. Il perd avec ce projet toute ouverture sur un espace naturel/agricole à l'ouest et au sud.

Le projet entraine un environnement totalement défiguré sur tous les abords du hameau, qui souffrait déjà d'une entrée de ville mal aménagée et très bruyante , du fait de la circulation de poids lourds vers la zone commerciale et vers l'incinérateur. Mais vers le sud et l'ouest il bénéficiait d'une ouverture vers les champs et la voie romaine.

Le chateau de Melleville serait cerné sur deux cotés.

Les concepteurs du projet ne semblent avoir réalisé que tardivement qu'il y avait un habitat résidentiel et ont fait très peu de cas de ce bassin d'habitation....

On doit d'ailleurs déplorer la quasi absence de concertation préalable dans l'élaboration de ce projet;

Sauf erreur il n'a pas été trouvé trace de réunion organisée en 2018 sur le futur PLUI sur Guichainville alors que la commune est particulièrement concernée.

Il ya eu très peu d'observations formulées, ce qui confirme le déficit d'information des habitants, et plus particulièrement ceux du hameau de MELLEVILLE.

Après les réunions d'information organisées seulement en 2019 et qui ont été houleuses, le projet a été *amendé très marginalement* pour tenter de calmer les inquiétudes légitimes et oppositions des habitants.

Les concepteurs du projet proposent seulement un "pseudo verdissement" censé apporter une note écologique et atténuer les nuisances visuelles et sonores qu'ils ne peuvent plus nier.

- Des rideaux végétaux pour masquer les constructions(?!!)
- l'installation d'apiculteurs (c'est à la mode)
- des merlons (buttes de terre végétalisées) devant les habitations
- le reculement des batiments et une hauteur limitéé (mais les batiments demeureront de piètre qualité architecturale et les nuisances seront identiques).

Or les habitants proches de la D52 , (voir le secteur d'entrée du hameau en bordure d'Evreux) savent déjà combien ces aménagements sont de piètres remèdes au bruit, (totalement inefficaces), et n'apportent aucune qualité de l'environnement immédiat de leur maison.

Lequel des élus de l'EPN pourrait sérieusement soutenir qu'un tel environnement peut être souhaitable pour les habitants installés de longue date et à qui on supprime la vue dégagée , la tranquillité actuelle d'un environnement semi -rural?

La circulation accrue sur les voies existantes et les nouvelles dessertes nécessaires entraineront l'augmentation de la pollution sonore.

Les pseudo espaces verts seront mal entretenus ou pas du tout (cf ZAC existantes) et seront inutilisables pour les habitants (*Sérieusement , qui songe à se promener à pied ou à vélo dans une ZAC??*) En revanche les dépôts sauvages et intrusions en tout genre seront fréquents comme cela est déjà constaté dans long buisson I et II.

Enfin, la dépréciation des maisons du hameau est inéluctable en raison de cet environnement fortement dégradé, et ce en dépit de toutes les dénégations des auteurs du projet ; ce point est confirmé par les experts immobiliers.

Les habitants sont donc doublement pénalisés: ils subiront la dégradation de leur environnement et dans le cas où ils souhaiteraient ou devraient partir, ils auront des difficultés à vendre leur bien dans de bonnes conditions.

Aucune autre ZAC à ma connaissance n'a été créée aussi près en limite immédiate d'une commune ou hameau préexistant.

Le droit à la préservation de l'environnement d'une zone d'habitation préexistante ,dès lors que l'intérêt général du projet n'est pas avéré, doit donc être garanti .

Des contreprojets plus modestes sont possibles:

- maintenir la création d'une piscine, (et non un espace aquatique ne correspondant pas aux besoins)
- création d'une maison de retraite médicalisée (besoins toujours croissants)
- création d'un zone maraichère et /ou horticole,
- reboisement (pour compenser les pertes dues au contournement sud d'Evreux).
- aménagement de qualité de la transition entre Melleville et la commune d'Evreux favorisant les déplacements piétonniers et en vélo d'Evreux à Melleville et vers Guichainville bourg.

Il est donc demandé l'arrêt du projet de zone Long Buisson 3. L'étude d'un projet alternatif plus modeste et conforme aux besoins , plus adapté aux défis climatiques.

Une grande partie des terres classées en zone à urbaniser par le PLUI voté en décembre 2019 doit être remise en culture en attendant l'élaboration d'un autre projet.